



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 11 septembre 2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Anne JUANOLA, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Alain BARBOTTIN (pouvoir à Patrick LEDOUX), Edmond GENDARME (pouvoir à André GUIGNARD), Maryline CUNHA-RIBEIRO (pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés : Carl HOLGADO-ROTAMERO.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2023-47 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF.

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2015-334.

Un montant de 635€ sera versé au titre de l'année 2023 décomposé de la manière suivante :

- 612€ pour 9 723 mètres de canalisation
- 23€ pour 55 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AR ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public concernant les ouvrages de distribution de gaz naturel.

086-218602720-20230918-2023_47-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **19 SEP. 2023**

Le Maire
Dominique CHAINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. CHAINE", written over the official seal.

AR Prefecture

086-218602720-20230918-2023_47-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023